



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

ORIENTATIONS DE L’AFFCE EXERCICE 2023 - 2024

I- PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Plusieurs conférences sont en préparation pour la rentrée. Les conférences seront organisées en présentiel, en hybride ou en remote, seulement les cas :

- Au moins une conférence dans le contexte *des élections du PE, en 2024 ;*
- Une Conférence avec *Alain Lamassoure ;*
- Une Conférence sur les *questions d’investissement et d’épargne ;*
- Point d’actualité avec le *Représentant permanent français auprès de l’UE ;*
- Point d’actualité avec le *Représentant militaire de la France auprès de l’UE ;*

- Une Conférence sur le *système des pensions communautaires ;*

- -Un événement de nature conviviale, avec une dégustation de vin et une master class en lien avec la commanderie des vins de Bordeaux.

II- POLITIQUE DE COMMUNICATION

A- REVUE AFFCE

L’AFFCE souhaite continuer son approche d’information par le biais de notes techniques et générales sur les sujets d’actualité d’intérêt pour ses membres.

B- SITE WEB DE L’AFFCE ET RÉSEAUX SOCIAUX

L’AFFCE souhaite maintenir l’attractivité de son site Web (www.affce.eu). Il est important qu’il puisse continuer d’être mis à jour régulièrement.

L’Association devra étudier la possibilité **de le moderniser** sur le fond et sur la forme, à moindre coût.

La page et le groupe Facebook (<https://www.facebook.com/AFFCE-631537700225891/>) seront mis à jour sur une base régulière, de même que la page et le groupe LINKEDIN de l’AFFCE (<https://www.linkedin.com/company/11735385/admin/>). Il s’agit notamment d’annoncer les événements de l’Association, à l’instar de ce qui a été fait auparavant.

III- SERVICES AUX MEMBRES

A- AFFAIRES FISCALES

L’AFFCE poursuit son soutien aux membres avec un **helpdesk en matière de fiscalité** et de questions liées à l’établissement en France.

L’Association poursuivra le suivi des questions de CSG et CRDS, ainsi que l’analyse de la jurisprudence des tribunaux français et européens en la matière.

Le guide de la fiscalité sera mis à jour au printemps 2024, au moment du lancement de la séquence sur la déclaration fiscale en France. Les membres seront informés sur les questions fiscales, par le biais de communications régulières, comme les années précédentes.

L’accord avec un cabinet d’avocat pour remplir les feuilles d’imposition reste en vigueur pour 2024.

B- AFFAIRES NOTARIALES

L’AFFCE est pleinement consciente de l’importance des questions de successions internationales pour les Français établis en Belgique de longue date.

Le helpdesk pour les affaires notariales continue d’être mis à disposition.

Notre partenariat avec **REQUIREM** pour les affaires notariales reste d’actualité

C- AFFAIRES STATUTAIRES

L’AFFCE continuera d’assurer une veille budgétaire et en particulier sur la rubrique VII des MFF, en particulier avec la révision à mi-parcours du budget. **À ce stade, la possibilité d’une nouvelle révision du statut n’est pas écartée et il est nécessaire d’assurer une veille sur cette question. L’enjeu en termes de droits pécuniaires et de pensions est fondamental pour les membres de l’AFFCE.**

Par ailleurs, notre association sera très attentive **aux conséquences de l’inflation sur le niveau des rémunérations et des pensions** des fonctionnaires de l’Union européenne. (art 10 et 11 de l’annexe X) et sur l’actualisation qui interviendra en décembre 2023.

L’AFFCE suivra également les **changements dans les modes et conditions de travail** (télétravail, hot-desking, horaires de travail etc.) et leur impact sur les fonctionnaires et agents.

L’AFFCE doit finaliser et mettre un accord avec un Cabinet d’avocat dans le domaine **statutaire. Il est proposé d’assurer la mise en œuvre de cet accord qui prévoit une première consultation gratuite pour les membres à jour de cotisation.**

D- RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES

L'AFFCE entend **renforcer davantage** ses bonnes relations avec les Autorités françaises. Nous prévoyons d'organiser une conférence avec le Représentant permanent français auprès de l'UE et le Représentant militaire de la France auprès de l'UE.

Notre association entend également poursuivre ses **excellentes relations avec l'Ambassade et le Consulat.**

Il s'agit aussi de développer les liens avec le Conseil consulaire pour les aspects de la vie quotidienne à Bruxelles et en Belgique.

IV- ASPECTS EUROPÉENS

A- COACHING POUR LES CONCOURS ET LA MOBILITÉ

L'AFFCE maintiendra son **helpdesk « Concours EPSO »** et sa participation aux événements qui permettent de sensibiliser les étudiants des grandes écoles et de l'Université, en France.

L'Association continuera de proposer son offre de **coaching individualisé pour préparer la mobilité ou les panels de chef d'unité et de directeur**, pour les membres qui le souhaitent.

Sur base du bilan du **coaching des lauréats Français** des concours généralistes AD5 et des Young Professional, l'AFFCE poursuivra cette action, en liaison avec la RPUE.

B- FRANCOPHONIE

L'Association entend jouer un rôle dans la mise en œuvre des préconisations du rapport Lequesne sur le français dans les institutions européennes. Elle pourra utilement servir de relai pour certaines actions.

Dans ce contexte, il s'agit de développer le volet francophone de l'AFFCE, conformément à ses statuts, dans le contexte de la promotion de la culture et de la langue française. L'AFFCE doit relancer ses liens avec la RP OIF auprès de l'UE.

Il sera également intéressant de **développer les relations avec les associations de défense du multilinguisme et de la francophonie**

V- TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

A- COTISATIONS

Le suivi mensuel des cotisations continuera d'être assuré, afin de garantir les ressources nécessaires au développement de l'Association. Cet aspect est nécessaire pour maintenir l'indépendance de notre Association, intimement liée au principe d'indépendance de la fonction publique de l'UE

L'AFFCE lancera une nouvelle campagne pour accroître le nombre de ses membres et ainsi le nombre de cotisations.

En application de l'Article 9 des Statuts, le Règlement intérieur de l'AFFCE est modifié en ce qu'il fixe le montant de la cotisation annuelle des membres à la somme de 'quarante euros' (40€) à compter de l'exercice 2023-2024.

B- PARTENARIATS ET SUBVENTIONS

Par ailleurs, l'AFFCE va poursuivre ses discussions avec différents partenaires potentiels pour de nouveaux partenariats considérant qu'il n'a pas été possible d'avancer sur ce point pendant l'année qui s'est écoulée.

Il est proposé de relancer l'AMFIE (Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux : [AMFIE | Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux](#)), en parallèle à une Conférence à organiser avec cette organisation.

C- ADMINISTRATION

Sur base du bilan positif de l'accueil de deux stagiaires en 2021, l'Association se propose de renouveler l'expérience en 2023/2024.
